

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS58/R/Corr.1
3 novembre 1998

(98-4231)

ÉTATS-UNIS - PROHIBITION À L'IMPORTATION DE CERTAINES CREVETTES ET DE CERTAINS PRODUITS À BASE DE CREVETTES

RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

Corrigendum

Le document WT/DS58/R doit être modifié comme suit:

1. Paragraphe 1.6, 2^{ème} ligne: le texte entre parenthèses doit se lire comme suit: (depuis le 1^{er} juillet 1997, "Hong Kong, Chine").
2. Paragraphe 3.40, 3^{ème} ligne: insérer "de 1995" entre "l'Accord" et "aux fins de l'application".
3. Paragraphe 7.58, 8^{ème} ligne: "... les espèces de tortues marines mentionnées à l'Annexe I" (et non "à l'annexe I du présent rapport").
4. Paragraphe 5.348, tableau 1: nouveau tableau (voir ci-après).

Tableau I
Menaces anthropiques pesant sur les espèces de tortues marines le long de la côte du Pakistan

| Menace | Situation |
|--------------------------------------|-----------|
| Altération et destruction d'habitats | |

Engr2

Autres sources de pollution et
emmêlement

Ingestion de débris

Quelques cas d'ingestion de débris ont été signalés. Ce problème ne semble

Emmêlement